BILAN

ACTIF				
		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)
	Brut	Amort. - Prov.	Net	Net
Immobilisations incorp. : Fonds commercial				
Immobilisations incorp. : Autres				
Immobilisations corporelles	3 374	1 482	1 892	2 758
Immobilisations financières				
Total I : Actif immobilisé	**3 374**	**1 482**	**1 892**	**2 758**
Stocks - Matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stocks - Marchandises				
Av. et Ac. versés sur commandes				
Créances : Clients et comptes rattachés				
Créances : Autres	931		931	1 567
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 018		4 018	773
Charges constatées d'avance				
Total II : Actif circulant	**4 949**		**4 949**	**2 340**
Total général (I + II)	**8 323**	**1 482**	**6 841**	**5 098**

ABA

PASSIF		
	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	**Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)**
	Net	**Net**
Capital social ou individuel	5 000	5 000
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-17 002	5 029
Résultat de l'exercice	13 849	-22 032
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I : Capitaux propres	**2 347**	**-11 502**
Total II : Provisions pour risques et charges		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	4 494	3 101
Comptes courants d'associés		13 500
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total III : Dettes	**4 494**	**16 601**
Total général (I + II + III)	**6 841**	**5 098**

L'associé gérant unique
M. Anis BEN AICHA

SARL ABA Conseils
1 impasse René Fonck 79000 Niort
SIREN 824 759 724 - RCS Niort
anis.benaicha@abaconseils.com

« ABA CONSEILS »

E.U.R.L. au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 1 IMP RENE FONCK
79000 NIORT
R.C.S : 824 759 724 NIORT

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10/06/2025

Au siège social, Le 10/06/2025, à 12H00

Monsieur Anis BEN AICHA, associé unique et Gérant de la société « **ABA CONSEILS »,** s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.
Il préside la séance en qualité de gérant.
Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- le rapport de gestion;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de décisions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.
Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,

Quitus à la Gérance,

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et affectation des résultats,

Questions diverses.

Le Président donne lecture rapport de gestion,
Le Président ouvre la discussion.
Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.
Personne ne demandant la parole, le Président ne met successivement aux voix les décisions inscrites à l'ordre du jour.

ABA

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels fait apparaître **un bénéfice** de **13 849** Euros.
En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation
L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **un bénéfice** de **13 849** Euros.
L'associé unique décide d'affecter le résultat de **13 849** Euros, de la façon suivante :
La somme de **13 849** Euros sera utilisée intégralement pour solder le report à nouveau débiteur.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique approuve la rémunération du gérant, primes incluses au titre de l'exercice clos au **31 décembre 2024**.
L'associé unique prend acte que la société pourra prendre en charge le montant de la rémunération au titre du prochain exercice, auquel pourra s'ajouter une éventuelle prime, ainsi que les charges sociales correspondantes et les remboursements de frais de représentation et de déplacement sur présentation de justificatifs.

Décision n° 5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.
L'Associé-gérant

M. Anis BEN AICHA
Associé gérant unique

SARL ABA Conseils
1 impasse René Fonck 79000 Niort
SIREN 824 759 724 · RCS Niort
anis.benaicha@abaconseils.com